



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-724

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-11-27-00004 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCRP 7) (3 pages)

Page 3

75-2025-11-27-00003 - Arrêté portant délégation de signature ?? en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCRP 11-12) (2 pages)

Page 7

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-11-27-00008 - Arrêté n°2025-01600 du 27 novembre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale ?? au sein du cabinet du préfet de police ?? (2 pages)

Page 10

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-27-00004

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(PCRP 7)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE DE FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle Contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle Contrôle Revenus Patrimoine du 7ème arrondissement

9, Place Saint-Sulpice - 75292 Paris Cedex 06

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine du 7ème arrondissement, Madame Catherine BALLANGER,
Inspectrice principale des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances
publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet,
de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise,
modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices et inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs
noms et prénoms :

Nom et prénom
AHMED-YAHIA Youva
ALCARAZ Romain
BOULZEC Anne
CHAMINADE Carine
GREZES-RUEFF Sophie
KIRIK Valérie
LE GOFF Claude

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom et prénom
AUBRY Martial
FISSON Martine
GUERREIRO Sandra
HEROLD Catheline
QUILICHINI Jérôme
RENAUT Edith
TERROU Nathalie
VINCENOT Elodie

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom et prénom	Nom et prénom
FISSON Martine	AHMED-YAHIA Youva
GUERREIRO Sandra	ALCARAZ Romain
HEROLD Catheline	BOULZEC Anne
QUILICHINI Jérôme	CHAMINADE Carine
RENAUT Edith	GREZES-RUEFF Sophie
TERROU Nathalie	KIRIK Valérie
VINCENOT Elodie	LE GOFF Claude
	AUBRY Martial

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris. Il prendra effet le 1^{er} décembre 2025.

A Paris, le 27 novembre 2025

La responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine du
7^{ème} arrondissement,

Signé

Catherine Ballanger

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-27-00003

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux
fiscal(PCRP 11-12)

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de
France et de Paris
Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques
PCRP des 11ème et 12ème arrondissements
12, rue George Sand 75016 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de Paris des 11ème et 12ème arrondissements, Madame Marie-Laure TELLIEZ, Inspectrice principale des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom
BOURGIN Aurélie	CARRIVALE Christine	CHOUETTE Nathalie
DUBOIS Valérie	MADELINE Sébastien	MONZEL Marie-Christine

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom
BOISSON Sylvie	CABAS Concepcion	CAUQUIL Clémence
DUBOS Laurence	FELTIN Christine	GORI Sandrine
RUPTIER Michel	SANTOS Claire	SARTORI Grégoire

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom
BOURGIN Aurélie	CARRIVALE Christine	CHOUETTE Nathalie
DUBOIS Valérie	MADELINE Sébastien	MONZEL Marie-Christine
BOISSON Sylvie	CABAS Concepcion	CAUQUIL Clémence
DUBOS Laurence	FELTIN Christine	GORI Sandrine
RUPTIER Michel	SANTOS Claire	SARTORI Grégoire

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture d'Île de France et de Paris. Il prendra effet le 1^{er} décembre 2025.

A Paris, le 27/11/2025

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du
patrimoine des 11ème et 12ème arrondissements de
Paris,

Signé

Marie-Laure TELLIEZ

Préfecture de Police

75-2025-11-27-00008

Arrêté n°2025-01600 du 27 novembre 2025
accordant délégation de la signature
préfectorale
au sein du cabinet du préfet de police

arrêté n° 2025-01600
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du cabinet du préfet de police

Le préfet de police,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L417-5 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Baptiste ROLLAND, administrateur de l'Etat du grade transitoire, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police, à compter du 23 octobre 2025 ;

Vu le décret du 19 novembre 2025, par lequel M. Charles-François BARBIER, administrateur de l'État du deuxième grade, est nommé sous-préfet, directeur adjoint du cabinet du préfet de police, pour une durée initiale de trois ans ;

VU le décret du 19 novembre 2025 par lequel Mme Marie CONCIATORI, administratrice de l'État du premier grade, est nommée cheffe de cabinet du préfet de police, pour une durée initiale de trois ans,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au préfet de police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, M. Charles-François BARBIER, directeur adjoint du cabinet, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police par l'article L. 2512-7 du code général des collectivités territoriales et par les délibérations du conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même code.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles BARBIER, Mme Marie CONCIATORI, cheffe de cabinet, est habilitée à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du préfet de police.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2025.

Article 5

Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 27 novembre 2025

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE